



MAIRIE DE VEYNES

**Compte Rendu
Conseil municipal du 20 juin 2014**

Le Conseil municipal s'est réuni le vendredi 20 juin 2014 à 19h00, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur René MOREAU, Maire de VEYNES.

Monsieur le Maire souhaite donner quelques instants la parole au public.

LA PAROLE AU PUBLIC

Les éléments suivants ne reprennent pas l'intégralité des échanges mais les éléments les plus importants.

Aucune personne présente dans le public ne se manifestant, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil municipal le compte-rendu de la séance du 20 mai 2014.

Concernant la délibération refusant l'implantation du mat de mesures sur les Eygaux, René MOREAU précise avoir rencontré le Maire d'Aspres sur Buëch, qui avait un projet de parc éolien qui aurait été vu depuis Veynes. Il ressort de cet entretien que la commune d'Aspres s/ Buëch a suspendu ce projet, et notamment le partenariat avec la société EDF Energies Nouvelles.

Concernant la subvention attribuée à la SPA Sud Alpine, Le Maire précise que les justificatifs ont été présentés par la SPA et qu'ils correspondaient, à 2 euros près, à la subvention allouée en 2013.

Le Procès Verbal du Conseil municipal du 20 mai 2014 est adopté à l'unanimité.

DESIGNATION DES DELEGUES POUR LES ELECTIONS SENATORIALES

Le Conseil municipal est réuni pour procéder à la désignation des délégués pour les élections sénatoriales.

Il est procédé aux opérations de vote, à bulletin secret.

A l'issue du scrutin, sont désignés les élus suivants :

DELEGUES TITULAIRES :

- MOREAU René

- DARINI Fabienne
- AUBERT Christian
- MARCELLIN Jacqueline
- ARTIGUES Jean-Paul
- MOLINATTI Juliette
- GAIGNAIRE Michel

DELEGUES SUPPLEANTS :

- GAUDY Michel
- DAVIN Marie-Luce
- BOURBOUSSE Joël
- FERRERE Nathalie

René MOREAU précise qu'une réunion de la majorité a eu lieu ce jour et qu'il a été rappelé que la liste « L'Avenir de Veynes Ensemble » est une liste sans étiquette, dont les élus auront totale liberté de vote, aucune consigne n'a été et ne sera donnée pour les sénatoriales.

INFORMATIONS

René MOREAU souhaite informer les conseillers municipaux du dossier suivant : un local commercial de la rue Berthelot est à ce jour vacant. Le Maire a demandé une étude aux services sur l'application d'un droit de préemption sur les fonds de commerce. Ce droit de préemption n'est pas encore instauré sur la commune de Veynes mais sera soumis au vote du Conseil municipal, sans doute à la rentrée de septembre.

Les restos du coeur avait pour projet de s'installer dans ce local, ce dernier aurait donc perdu sa vocation commerciale. Le maire a rencontré les restos du coeur et a exposé à ces derniers le fait qu'il n'y aurait plus d'activité permanente dans ce coeur de ville et son souhait que cet endroit garde une vocation commerciale.

En parallèle, la commune travaille sur leur demande de locaux et les restos du coeur ont très bien compris cette position.

Le Maire s'est alors tourné vers les propriétaires du local, qui ont bien compris, et la commune s'est engagée à reprendre ce local dans l'attente de trouver un repreneur.

René MOREAU rappelle la faculté du Maire de signer le bail sans autorisation du Conseil municipal mais il a décidé d'en informer les élus municipaux en amont

Marie-Christine MOURARET : quel montage juridique et financier ?

René MOREAU : ce sera un bail commercial classique, sans prix d'achat de fonds de commerce, mais un simple loyer, à 500 euros par mois, plus charges classiques de locataire. La commune aura la faculté de céder ensuite ce bail à un candidat qu'elle aura trouvé et le propriétaire ne pourra pas s'y opposer.

Franck GATOUNES : le centre ville comporte d'autres locaux commerciaux, il y en a plusieurs. Pourquoi proposer ce montage pour celui-là et pas un autre ?

René MOREAU : le local dont il est question présente un très bon emplacement, et de grandes vitrines, se prêtant particulièrement à une vocation commerciale.

Franck GATOUNES : tous les autres propriétaires pourraient venir demander le même traitement, quelle réponse vous allez leur apporter ?

René MOREAU : je répondrai que le local concerné est très bien placé et qu'il présente une

configuration idéale pour un commerce.

Claudette MARSEILLE : ne serait il pas bon de délimiter un périmètre par le conseil municipal ?

René MOREAU : ce sera fait dans le cadre de l'application du droit de préemption qui sera soumis au vote des élus en septembre

Claudette MARSEILLE : dans quel délai pensez vous trouver quelqu'un ?

René MOREAU : dès ce lundi, on va lancer la prospection pour trouver un repreneur

Claudette MARSEILLE : n'y a-t-il pas un délai de 2 ans à respecter ?

René MOREAU : ce délai s'applique dans le cadre du droit de préemption mais pas dans ce cas de bail commercial

Claudette MARSEILLE : si le commerce ne marche pas, mais je souhaite qu'il marche, la commune reprendra le loyer à sa charge j'imagine...

René MOREAU : oui, mais 6000 euros pour permettre au local de garder sa vocation commerciale, c'est une bonne chose

Franck GATOUNES : est-ce à la municipalité en place de décider de l'organisation de son centre ville ?

René MOREAU : l'objectif n'est pas de choisir le commerce, mais de conserver le commerce de proximité et le service que cela apporte à la population

D'ailleurs, un traiteur cherche actuellement un local pour s'installer, et ne trouve pas à ce jour
Je ne souhaite pas laisser une telle surface perdre sa vocation commerciale.

Marie-Christine MOURARET : je réitère ce que j'ai déjà eu l'occasion de dire, il y a une question importante à se poser : où peuvent se mettre les associations dans cette ville sans que la commune n'ait de subvention à verser pour le loyer ? Certes, il y a les commerces mais il y a aussi les associations qui jouent un rôle important dans la commune.

René MOREAU: j'ai ce même souci et je cherche un local pour les restos du coeur. Il est vrai qu'il va falloir avoir une vraie réflexion sur les locaux mis à disposition des associations

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.